



Question / Réponse

Je candidate à la sélection d'examineur du permis de conduire Auto

Le ministère de l'Intérieur recrute 20 postiers de La Poste SA
de niveau II.1, II.2 ou II.3 parmi les candidats
qui se sont positionnés sur une ou plusieurs de ses offres.

Découvrez les 58 offres réparties sur 44 départements,
[c'est ici.](#)

Et déposez votre candidature sur la Bourse d'emplois

Avant le 16 octobre 2026

(liste des documents à joindre en [page 6](#))

METIER ET PROFIL	2
CANDIDATURE ET RECRUTEMENT	4
LA FORMATION	7
SITUATION ADMINISTRATIVE VIS-A-VIS DE LA POSTE	9
FICHE D'ENGAGEMENT	11
LES OFFRES DE POSTES PAR REGIONS/DEPARTEMENTS/CENTRES D'EXAMEN	14

METIER ET PROFIL

L'examineur du permis de conduire **juge de l'aptitude d'un candidat** au permis B auto à maîtriser son véhicule dans différentes circonstances. **Il décide s'il lui remet ou non** le permis de conduire.

Le métier

L'examineur du permis de conduire ...

- Met en œuvre les épreuves pratiques du permis de conduire auto (13 examens / jour, de 32 mn)
- Evalue les connaissances, compétences et comportements des candidats en toutes situations (maîtrise du véhicule, relations avec les autres conducteurs, sécurité)
- Décide de remettre ou non le permis de conduire au candidat
- Restitue les résultats informatiquement en respectant les modèles réglementaires



De ce fait, il ...

- Est à bord d'une voiture à double commande une grande partie de sa journée de travail
- Conçoit les itinéraires d'examens, accueille le candidat et vérifie les documents nécessaires
- Met en confiance les candidats (souvent stressés) et doit être en capacité de prendre le contrôle du véhicule très rapidement, en cas de nécessité
- Respecte scrupuleusement les règles et procédures
- Ne doit pas se laisser influencer



Il dépend du Délégué au Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (DPCSR). Il fait partie de l'équipe des Inspecteurs du permis de conduire.

Il est en relation avec les candidats au permis et avec les représentants des auto-écoles.

Il exerce ses fonctions dans le centre d'examens dans lequel il est affecté. Plusieurs sites peuvent être rattachés à ce centre (d'où la nécessité de disposer d'un véhicule personnel assuré – les frais de déplacement sont remboursés par le ministère).

Le profil

L'examineur du permis de conduire ...

- . Est apte à la station assise prolongée, à la conduite automobile, au contact avec le public
 - une visite médicale de vérification de l'aptitude * est prévue en cas de sélection
- . A le sens de la relation humaine, sait être ferme et pédagogue
 - qualités indispensables pour mettre en confiance les candidats et gérer les éventuelles frustrations
- . A une capacité d'observation, d'analyse et de synthèse
Respecte rigoureusement les process réglementaires et obligations déontologiques
 - donner le droit de conduire à quelqu'un, c'est s'assurer que les règles communes à tous seront respectées pour le bien et la sécurité de tous
- . Sait être clair dans ses explications
 - pour donner aux candidats des directives simples et compréhensibles
- . Doit être très réactif
 - pour assurer éventuellement la sécurité du véhicule et des personnes
- . Est agile avec les outils informatiques, telle une tablette
- . A un intérêt pour le domaine de la sécurité routière
- . Est un conducteur automobile régulier et connaît bien le code de la route
- . Se sent apte, à long terme et en cas d'intégration définitive au ministère de l'Intérieur, au passage du permis moto (obligatoire et financé par le ministère)

* Les examinateurs doivent répondre aux dispositions contenues dans l'arrêté du 18 décembre 2023, fixant les conditions de santé particulières et les modalités de leur vérification pour l'accès au métier (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048669120>).

CANDIDATURE ET RECRUTEMENT

Les conditions de candidature

Pour tous les candidats (fonctionnaires et salariés)	
- Être de niveau II.1, II.2 ou II.3 exclusivement - Être en activité effective au sein de La Poste SA (les agents travaillant en filiales ne peuvent pas postuler) - Avoir plus de 23 ans - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne - Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité - Ne pas avoir fait l'objet d'une inscription sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'invalidation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire * - Ne pas avoir déjà bénéficié du programme Examineur du permis de conduire - Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire - Respecter le séjour minimum prévu sur votre poste actuel (dans le cas contraire, un accord formel devra vous être fourni par votre manager sur un départ en mobilité anticipé)	
Pour les salariés uniquement	Pour les fonctionnaires
- Disposer du Baccalauréat ou d'un diplôme/titre au moins de niveau IV	- Pas de condition de diplôme
Passage obligatoire à distance, d'un test non sélectif , après validation de votre dossier de candidature **	

* Que signifie ne pas avoir fait l'objet d'une restriction sur le fichier national du permis de conduire ?

Le fait d'avoir des points en moins sur votre permis de conduire, n'est pas un obstacle à la candidature.

Mais si vous avez été placé dans le passé, en situation d'interdiction de conduire (par exemples : suspension du permis de conduire, annulation du permis de conduire, invalidation du permis par la perte de la totalité des points et donc repassage du permis de conduire, etc.) alors, vous ne pouvez pas être candidat à la fonction d'examineur.

En parallèle à votre déclaration sur l'honneur, une vérification sera systématiquement faite par le ministère de l'Intérieur auprès du fichier national des permis de conduire.

**** Pourquoi dois-je passer un test ?**

Le métier et la formation d'examineur du permis de conduire impliquent investissement, attention, sang-froid et donc, résistance au stress.

Ce test obligatoire, non sélectif, dont les résultats ne sont pas transmis au ministère de l'Intérieur, permet un éclairage sur votre personnalité. Il faut compter une trentaine de minutes ; effectué en ligne, vous recevrez un lien de connexion après que votre dossier de candidature ait été validé. **Si vous n'effectuez pas ce test, votre candidature ne sera pas transmise au ministère.**

Selon les résultats, vous pourrez être contacté par un Chargé de Recrutement (CDR) de La Poste pour échanger sur les conditions d'exercice de ce métier et sur son adéquation avec votre projet professionnel.

Le processus de recrutement

Entre le 02/09
et le
16/10/2026

Je dépose mon dossier de candidature sur la Bourse d'emplois puis j'effectue le test obligatoire en ligne.

Le 28/10/2026

Je sais si mon dossier a été retenu par le ministère de l'Intérieur.

Entre le 04/11
et le
13/11/2026

J'effectue une journée d'immersion découverte organisée par le ministère.

Entre le 16/11
et le
20/11/2026

Je passe un oral de 30 mn à Paris devant 2 représentants du ministère de l'Intérieur.

Le 24/11/2026

Je sais si je suis définitivement retenu par le ministère de l'Intérieur pour devenir Examineur du permis de conduire.

Entre le 30/11
et le
18/12/2026

Je passe ma visite médicale* avec un médecin agréé

Le 4 janvier
2027

Je débute ma formation à Nevers (58) pour 12 semaines + 5 semaines en centre d'examen dans mon département d'affectation

* Les examinateurs doivent répondre aux dispositions contenues dans l'arrêté du 18 décembre 2023, fixant les conditions de santé particulières et les modalités de leur vérification pour l'accès au métier (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048669120>).

Pour déposer ma candidature sur la Bourse d'emplois

Avant le 16 octobre 2026, je fais acte de candidature sur la Bourse d'emplois.

J'y dépose les pièces suivantes :

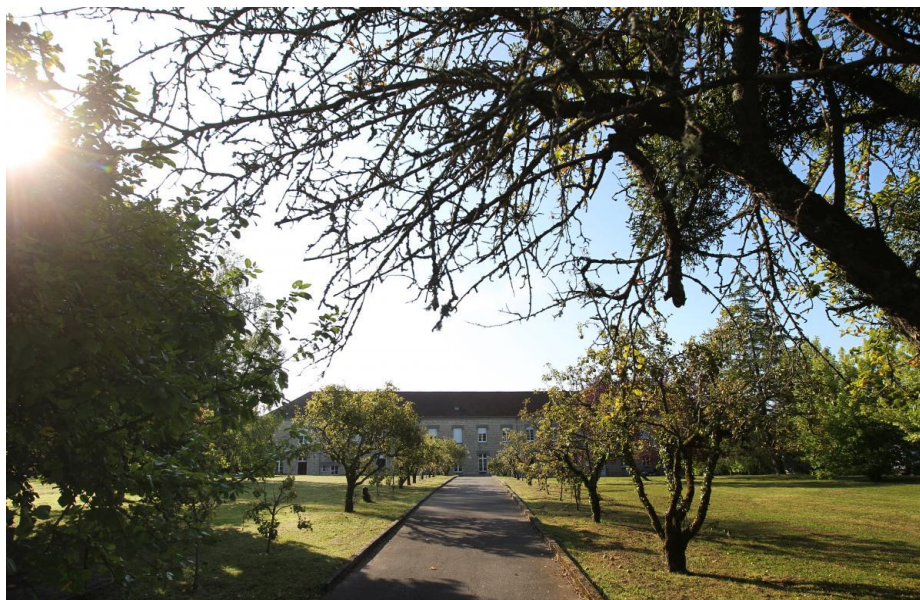
- . CV et lettre de motivation
- . Fiche d'engagement (cf : [PJ en fin de document](#))
- . Copie du permis de conduire (recto / verso et de bonne qualité)
- . Copie du dernier entretien d'appréciation
- . Copie, uniquement pour les salariés, de baccalauréat (ou de tout autre diplôme de niveau IV ou plus)

En cas de difficulté de transmission, je contacte :

magalie.bigot@laposte.fr (par mail ou par teams)

deged@laposte.fr (par mail)

LA FORMATION



NEVERS - INSERR (INSTITUT NATIONAL DE SECURITE ROUTIERE ET DE RECHERCHE)

En quoi consiste la formation ?

La formation est à la fois théorique et pratique.

1 - Elle débutera le 4 janvier 2027 à **Nevers** (58) pour sa **partie théorique**. Les matières suivantes seront étudiées pendant environ 12 semaines :

- Audit de conduite, présentation véhicule double commande
- Procédure permis B théorique et pratique (ex : évaluer un candidat)
- Réglementation (ex : code de la route, obligation de l'examen du permis)
- Déontologie
- Conduite et handicap

2 - La formation se poursuit pendant environ 4 semaines par un **stage pratique** (en principe sur votre futur **centre d'examen** d'affectation ou dans son département).

3 - La formation s'achève par le passage d'un 1^{er} examen de validation des acquis appelé « qualification provisoire ». Sa réussite vous permet de faire passer les examens du permis de conduire.

Pendant toute cette période de formation, rien ne change dans votre situation administrative vis-à-vis de La Poste.

D'IMPORTANCE :

. Cette formation **vous oblige à vous organiser dans votre vie personnelle** puisque vous allez être pendant environ 12 semaines sur le site de Nevers (58).

. Elle est exigeante et **nécessite travail et investissement personnel**. Elle fait l'objet d'un **contrôle continu des connaissances**.

. Cette formation induit le passage des examens de qualification :

- une première qualification dite « provisoire » (mise en situation réelle d'examen pour 9 examens du permis B). Passée au terme de la formation, sa réussite vous permet de réaliser des examens en autonomie (sans la supervision d'un tuteur) et de travailler pour le compte du ministère de l'Intérieur
- une seconde qualification dite « initiale » (confirmation de votre aptitude à mener les examens conformément à la procédure d'évaluation), intervient quelques mois après votre prise de fonction.

Notez bien : Pendant la formation votre durée hebdomadaire de travail est de 35 heures.

En conséquence, elle n'ouvre donc pas droit à RTT.

Et si je ne suis pas qualifié au terme de la formation ?

En cas d'échec à la qualification « provisoire », une formation complémentaire individualisée de deux semaines au plus, pourra vous être proposée, une seule fois et sur décision du ministère. A l'issue de cette formation complémentaire vous devrez repasser l'examen de qualification et le réussir.

Et si j'abandonne la formation ou si j'échoue aux qualifications ?

Vous reprenez votre position habituelle de travail dans votre service d'origine à la Poste.

Comment seront pris en charge mes frais durant la formation ?

La formation reçue est gratuite pour vous. En outre, vous bénéficierez à Nevers, gratuitement, du logement (hôtel) et de la restauration (restauration inter entreprise).

Les frais de déplacement sont pris en charge par votre service d'origine de La Poste (l'aller/retour par semaine sauf cas particulier) par remboursement de votre trajet ou réservation de votre billet de train.

SITUATION ADMINISTRATIVE VIS-A-VIS DE LA POSTE

1 - Le temps de la formation, votre situation administrative ne change pas vis-à-vis de votre établissement d'origine. Vous êtes placé en « Formation » dans le système d'information.

2 – Dès votre réussite à la 1^{ère} qualification « provisoire », **vous êtes mis à la disposition du ministère de l'Intérieur** pendant 2 ans. **Dans les premiers mois de votre mise à disposition**, vous devez passer et réussir la seconde qualification.

Tout au long de cette mise à disposition, **vous restez collaborateur de La Poste** à part entière d'un point de vue administratif.

Qu'est-ce qui ne change pas pendant la mise à disposition ?

Vous continuez d'être payé et géré administrativement par La Poste dans le cadre d'une mise à disposition auprès du ministère de l'Intérieur.

Votre rémunération est maintenue (hors commissionnement et prime liés à la fonction de rattachement occupée à la Poste).

Par ailleurs, vous continuez à bénéficier de tous les avantages de La Poste (Intéressement, Contrat collectif remboursement frais de santé, PEG/PERCOL, offres sociales, etc.), exceptée l'offre restauration (Tickets restaurant et indemnité de restauration).

La mise à disposition ne change rien dans le calcul de votre ancienneté ou encore dans le calcul de vos droits à retraite.

Qu'est-ce qui change pendant la mise à disposition ?

Votre lieu de travail est changé : chaque matin vous vous rendez dans le centre d'examen où vous serez affecté. Ensuite vous partirez exercer votre activité sur les lieux d'examen du secteur géographique correspondant à votre centre.

Vos horaires de travail sont ceux du centre d'examen c'est-à-dire, en règle générale, du lundi au vendredi de 8h à 16h45, soit 38h30 par semaine, ce qui ouvre la possibilité de poser 19 jours de RTT par an.

Vous êtes encadré par le manager du centre d'examen.

Mon parcours en schéma



Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à disposition ?

Plusieurs possibilités :

- pour les personnels, fonctionnaires comme salariés, **possibilité, au terme des 2 ans, de bénéficier, à la demande du ministère, d'une prolongation de la mise à disposition** de deux années supplémentaires, ou de réintégrer dans votre NTG d'origine sur une fonction équivalente.
- pour les seuls **fonctionnaires**, sur proposition du ministère, possibilité d'intégrer définitivement le corps des IPCSR (Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière). Il vous faudra passer le permis moto et/ou obtenir la qualification moto.
- pour les **salariés** souhaitant poursuivre leur activité d'examineur du permis de conduire, **obligation de s'inscrire, de préparer, de passer et de réussir le concours d'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière**. Ce concours est de catégorie B et nécessite la détention du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV. En cas de réussite et au cours du stage statutaire, il vous faudra passer le permis moto et/ou obtenir la qualification moto.

A QUI M'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Vous pouvez vous adresser à votre RRH ou à votre CEDP.

Vous pouvez joindre Magalie BIGOT au DEGED

par mail ou par connexion Teams

magalie.bigot@laposte.fr

FICHE D'ENGAGEMENT

à joindre à votre dossier de candidature

date limite : 16 octobre 2026

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Identifiant :

Adresse :

.....

Téléphone :

Grade : Affectation :

Adresse mail où vous joindre facilement :

.....

Adresse mail professionnelle de La Poste :

.....

./..

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ Être titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité **ET** ne pas avoir fait l'objet d'une inscription sur le fichier national du permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'invalidation, d'interdiction de délivrance de permis ou de changement de catégorie
- ☐ Avoir au moins 23 ans
- ☐ Pour les salariés, être titulaire du baccalauréat (ou d'un diplôme/titre classé au moins de niveau 4)
- ☐ Être un conducteur régulier
- ☐ Ne pas avoir de lien avec les auto-écoles du secteur géographique où je souhaite exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire, c'est-à-dire ne pas avoir pratiqué à titre privé l'enseignement de la conduite automobile et/ou la formation de moniteur depuis moins de trois ans
- ☐ Ne pas avoir de liens personnels ou commerciaux avec une auto-école susceptible d'adresser des candidats au permis de conduire dans le centre d'examen où je pourrais être affecté.
- ☐ Je déclarerai au ministère de l'Intérieur la profession de ma conjoint(e), mes ascendants ou descendants au premier degré et mes collatéraux au deuxième degré si celle-ci se rattache à une école de conduite ou à la formation de moniteurs d'auto-école
- ☐ Je déclarerai au ministère de l'Intérieur si je suis propriétaire d'une/plusieurs auto-école (s).

Je sais qu'en cas de sélection je devrai suivre, la formation d'examineur à Nevers (58), à l'INSERR (Institut National de la Sécurité Routière et de Recherche).

Je candidate pour exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire dans le ou les centres d'examens suivants :

Souhait 1 : Souhait 2 :

Souhait 3 : Souhait 4 :

Le A

Signature :

Rappel : Je dois déposer sur la Bourse d'emploi :

- ➔ Un CV détaillé et une lettre de motivation
- ➔ Cette fiche d'engagement complétée et signée
- ➔ La copie lisible recto/verso de votre permis de conduire
- ➔ La copie lisible de votre dernier entretien d'appréciation
- ➔ Pour les salariés uniquement : la copie lisible de votre baccalauréat (ou de tout autre diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat)

SVP, en page suivante, complétez précisément les indications nécessaires à votre suivi . / ..

Merci d'indiquer le nom et prénom, adresse mail et téléphone de :

Votre Manager :

Nom et Prénom :

Mail :

Téléphone :

Votre RH de proximité :

Nom et Prénom :

Mail :

Téléphone :

Votre CEDP en EMRG :

Nom et Prénom :

Mail :

Téléphone :

Mentions légales sur la protection des données à caractère personnel

Les informations collectées contiennent des données à caractère personnel et font l'objet d'un traitement dont le responsable est le DEGEG de La Poste (DEpartement de GEstion du personnel Détaché), 18 allée de la pépinière CS15001, 80075 Amiens cedex 1.

Ces données sont collectées exclusivement dans le cadre de la campagne de recrutement de postiers en tant qu'examinateurs du permis de conduire.

Elles ont pour finalité de permettre à La Poste de communiquer avec le postier, tout au long des différentes étapes du processus de recrutement, puis de mise à disposition externe.

Ces données sont conservées le temps du processus de recrutement. Pour les postiers lauréats, ces données seront conservées le temps de la mise à disposition externe.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés : • soit par courrier à l'adresse suivante : DSRH/ Données personnelles - 6 rue François BONVIN 75015 PARIS • soit par email à l'adresse suivante : dpo.sirh@laposte.fr en précisant vos nom, prénom, adresse postale, la référence au traitement « DATA IA Mobilité RH » et en joignant votre identifiant RH (présent sur votre bulletin de paie).

Dans le cadre de la politique de protection des données personnelles de La Poste, vous pouvez contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

LES OFFRES DE POSTES PAR REGIONS/DEPARTEMENTS/CENTRES D'EXAMEN

OFFRE DE POSTES 2026		
Département	Centres d'examen	Postes
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		
Ain	Ambérieu-en-Bugey	1
Haute-Savoie	Annecy	1
Isère	La Tronche	1
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	1
Rhône	Saint-Priest	2
	Vénissieux	
Savoie	Chambéry	1
Total Auvergne-Rhône-Alpes		7

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ		
Côte-d'Or	Longvic	1
Doubs	Arbouans	1
Total Bourgogne-Franche-Comté		2

BRETAGNE		
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	1
Ille-et-Vilaine	Saint-Jacques	2
	Rennes Ouest	
Total Bretagne		3

CENTRE-VAL DE LOIRE		
Eure-et-Loir	Mainvilliers	1
Indre-et-Loire	Parçay-Meslay	1
Loiret	Olivet	2
	Fleury-les-Aubrais	
Total Centre-Val de Loire		4

GRAND EST		
Bas-Rhin	Strasbourg-Cronembourg	1
Haut-Rhin	Mulhouse	1
Marne	Reims	1
Meurthe et Moselle	Ludres	1
Vosges	Épinal	1
Total Grand Est		5

Département	Centres d'examen	Postes
HAUTS-DE-FRANCE		
Aisne	Laon	1
Nord	Douai	1
Oise	Margny les Compiègne	1
Somme	Amiens	1
Total Hauts-de-France		4

NORMANDIE		
Calvados	Démouville	1
Eure	Évreux	1
Orne	Alençon	1
Total Normandie		3

NOUVELLE-AQUITAINE		
Gironde	Artigues-près-Bordeaux	1
Total Nouvelle-Aquitaine		1

OCCITANIE		
Aude	Narbonne	1
Haute-Garonne	Toulouse Lalande	1
Hérault	Montpellier	2
	Béziers	
Pyrénées-Orientales	Perpignan Salanque	1
Tarn	Albi	1
Total Occitanie		6

OUTRE-MER		
Guyane	Cayenne	1
Total Outre-Mer		1

PAYS DE LA LOIRE		
Loire-Atlantique	Saint-Herblain	2
	Bouguenais	
Sarthe	Le Mans Molière	1
Vendée	La Roche-sur-Yon	1
Total Pays de la Loire		4

Département	Centres d'examen	Postes
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	1
Bouches-du-Rhône	Marseille Saint-Henri	2
	Aubagne-les-Lignères	
Var	La Seyne-sur-Mer	1
Vaucluse	Sorgues	1
Total PACA		5

ÎLE-DE-FRANCE		
Hauts-de-Seine	Antony	2
Paris	Gennevilliers	1
Seine-Saint-Denis	Rosny-sous-Bois	2
Seine-et-Marne	Meaux	3
	Lagny-sur-Marne	
	Vaux-le-Pénil	
Val-de-Marne	Créteil	2
Yvelines	Trappes	3
Total Île-de-France		13